



Liquidation de communauté

Par **joe91**, le **08/03/2011** à **20:28**

Bonsoir,

Je suis divorcé depuis 2 ans, mais cela s'est fait sans liquider la communauté pour diverses raisons. La dernière tentative remonte à Octobre 2009 lors d'un passage chez un notaire désigné par le juge mais qui n'a pas du tout permis de solder le différent (entreprise, maison, ... à partager : nous étions mariés sous le régime de la communauté).

Depuis plus d'un an, la situation n'avance plus du tout. Mon avocat ne bouge plus et je ne sais plus quoi proposer. La maison est inhabitée et se dégrade (plus de chauffage).

Pourriez-vous me donner des idées pour essayer de solder cette situation rapidement?

D'avance merci.

Par **Domil**, le **08/03/2011** à **20:57**

Il faut faire la procédure de liquidation judiciaire (le juge décidera)